



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1082</b>	De <b>M. Bruno Bilde</b> ( Rassemblement National - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> >associations et fondations	<b>Tête d'analyse</b> >Financement d'associations en lien avec les Frères musulmans	<b>Analyse</b> > Financement d'associations en lien avec les Frères musulmans.
Question publiée au JO le : <b>22/10/2024</b>		

### Texte de la question

M. Bruno Bilde appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le soutien financier et la promotion d'associations en lien avec l'islam radical. En 2023, la Commission européenne a versé plus de 800 000 euros à des associations en lien avec les Frères musulmans. La Commission délègue la gestion de quatre programmes Erasmus à une association religieuse. Les associations régies par la loi de 1901 disposent d'une grande liberté quant à leur mode de financement, ce qui les dispense de rendre des comptes sur leurs financements. Au nom de la diversité, certaines institutions financent les ennemis de la République, encourageant ainsi l'influence des Frères musulmans et la montée de l'antisémitisme en France et en Europe. Il faut en finir avec la naïveté concernant des organisations qui gangrènent notre République, véhiculent l'antisémitisme et le séparatisme. En l'absence de réaction de la Commission européenne, c'est au Gouvernement français de lui faire comprendre que le financement et le soutien à des associations en lien avec les Frères musulmans violent la laïcité et les principes de la République. Il lui demande comment le Gouvernement entend juguler les financements des associations en lien avec les Frères musulmans et inscrire cette organisation sur la liste des organisations terroristes, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays.